

**Commission de surveillance
du
Centre pénitentiaire et du Centre fermé pour Jeunes
de
SAINT-HUBERT**

Rapport 2014

(observation de l'année 2013)

par référence au questionnaire de base

1. Fonctionnement de votre Commission :

- 1.1. Avez-vous connu des difficultés en relation avec le recrutement de membres (avocat, médecin, magistrat assis,...) ? **OUI**

Commentaires explicatifs : Cette formule du bénévolat n'est pas adaptée à l'ampleur de la tâche. Il est toujours nécessaire de trouver de nouveaux membres mais les « vocations » manquent en raison des lourdeurs administratives, de la charge de travail (deux prisons), du peu d'efficacité de ce système, du manque d'échos à notre travail. Nous sommes aussi sans secrétaire. Les revenus prévus pour cette fonction sont trop faibles (lorsqu'ils sont versés).

Quels raisons et moyens envisagez-vous pour remédier à celles-ci ?

Un jeton de présence (réellement versé) et des réponses à nos observations aideraient.

Le Conseil central devrait poursuivre dans la voie de l'accélération des procédures et de la complémentarité avec les CS.

Le Ministère devrait se montrer plus sensible aux remarques faites.

Le travail de réinsertion, dans les prisons, devrait être plus réel.

Ces manques ne sont pas assez motivants pour créer la motivation. Cette commission devrait être professionnalisée, dans un souci d'indépendance tant avec le judiciaire que la santé publique.

1.2. Y a-t-il des manques matériels qui entravent le bon fonctionnement administratif de votre Commission (bureau, PC, accès aux fichiers informatiques, boîte aux lettres, etc.) ?

Pas

vraiment

Commentaires explicatifs:

- La commission dispose maintenant d'un local ainsi que d'un pc. Nous ignorons si ce dernier est sécurisé.
- Pour le centre fermé pour mineurs, un gsm a été sollicité pour la CS afin que les jeunes puissent solliciter la passage du commissaire. Cette méthode nous paraissait correspondre davantage aux réalités et aux possibilités des jeunes. Le Comité central n'est toutefois pas parvenu à comprendre notre demande.

1.3. Quelles sont vos attentes en termes de formation?

Commentaires explicatifs : Le Conseil central doit continuer à proposer les formations qui permettent de comprendre le système législatif mais les différences qu'il y a entre la théorie et la réalité. En effet, de nouveaux membres viennent renforcer la commission mais sont étrangers au milieu.

1.4. Exposez en quelques mots les principales difficultés que vous avez rencontrées et les réponses éventuelles que vous avez apportées à celles-ci ?

Commentaires explicatifs :

La commission manque de repères pour bien se situer entre d'une part les doléances, les revendications des détenus et d'autre part les attitudes du personnel, le mode de fonctionnement du personnel. La commission s'efforce de s'informer largement avant de réagir, mais des données objectives et extérieures seraient utiles pour mieux apprécier le type de réactions à avoir. Ainsi, par exemple, - comme déjà dit - les lenteurs du SPS sont-elles normales ? L'absence d'attitudes « thérapeutiques » est-elle réaliste ? ...

2. Principes fondamentaux :

2.1. Les personnes privées de liberté sont-elles traitées dans le respect des droits de l'homme ?

Oui, mais

avec questionnement.

Commentaires explicatifs : Les décisions et leurs motivations sont-elles suffisamment bien expliquées dans la langue et dans le degré de compréhension de chacun des détenus.

Le système contraint à l'utilisation assez large de la cantine. Cela ne peut que créer des inégalités.

Au CFJ, des humiliations flagrantes ont été dénoncées. De plus, il n'y a pas d'attentions particulières pour les MENA.

2.2. La vie en prison est-elle alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison ? **Oui et non**

Commentaires explicatifs:

- **Oui, pour les détenus travaillant et étant en formation, même s'il y a peu d'activités qualifiantes et directement utiles sur le marché du travail.**
- **Non, en dehors de ces circonstances. Les détenus sont assez livrés à eux-mêmes. Il y a alors un manque de structures, de stimulation.**
- **Un mode de fonctionnement responsabilisant manque.**
- **Par ailleurs, les liens intérieurs/extérieurs sont limités en raison de l'isolement de la prison, de la région, du manque de moyens. On peut douter de la réalité d'un travail de réinsertion, seule mécanisme pour lutter contre la récidive.**
- **Ceci est encore bien plus vrai au CFJ où on est proche d'une situation désertique...**

2.3. Chaque détention est-elle gérée de manière à faciliter la réintégration dans la société libre des personnes privées de liberté ? **Non, bien sûr.**

Commentaires explicatifs :

- **On sait que les moyens ne sont pas accordés pour cela, que le personnel, en ce compris le SPS, n'est pas formé pour cela et n'est sans doute pas invité à faire cela.**
- **Le SAD a des moyens réduits.**
- **Le SPS se confine dans des tâches d'avis, d'enquêtes, d'expertises et néglige fortement son travail d'aide. Les plans de détention, pourtant nécessaire si on veut donner du sens à la détention n'existent pas.**
- **Le système carcéral n'est guère conçu pour aider le détenu à retrouver confiance en soi.**
- **Avec les jeunes, cela devrait être une priorité absolue et pourtant ...**

2.4. La coopération avec les services sociaux internes et, autant que possible, la participation de la société civile à la vie pénitentiaire sont-elles, à votre connaissance, encouragées ? **Oui et Non**

Commentaires explicatifs :

- **Le SAD prend des initiatives en ce sens, de même que la Direction. Mais les possibilités manquent.**
- **Le SPS se centre, à son rythme, sur ses expertises.**
- **Il y a les messes, la présence des AA.**
- **Les activités à l'extérieur ne sont possible que si un agent se dévoue pour accompagner.**

2.5. Dans le cadre de sa mission de service public, le personnel pénitentiaire fournit-il un haut niveau de prise en charge du détenu ? **Non**

Commentaires explicatifs : Le personnel semble ne devoir exercer que des missions de surveillance, hormis des initiatives personnelles. Nous ignorons les consignes officielles.

Les détenus semblent fort livrés à eux-mêmes.

2.6. Avez-vous eu connaissance d'une inspection régulière de la prison, autre que celle de votre commission (inspection du CPT, du gouvernement,...) ? **Oui**

Commentaires explicatifs : Nous ne savons pas si cette inspection est suffisante pour apporter des changements.

3. Conditions de détention :

3.1. Les détenus sont-ils accueillis et informés correctement lors de leur admission ? **Oui, avec réserve.**

Commentaires explicatifs :

- **Maintenant, le ROI existe ; un exemplaire de celui-ci n'est toutefois pas remis. Cet important document doit faire l'objet de beaucoup d'explications, surtout que la plupart des détenus viennent d'un autre régime. Une synthèse de celui-ci devrait, à tout le moins être rédigée, puis une copie commentée et remise.**
- **Les délais d' « audition » par le SPS ne sont pas toujours respectés, selon ce que nous rapporte certains détenus.**
- **Le nouvel arrivant est plus reçu par une infirmière que par le médecin.**
- **La langue du détenu n'est pas vraiment utilisée et les mots simples non plus.**

Soulignez ici l'obstacle des langues, le placement en lieu sûr des effets personnels des détenus,... **Néant**

3.2. Les locaux de détention satisfont-ils aux exigences de respect de la dignité humaine et de la vie privée (surpopulation, lumière, chauffage, aération,...) ?

Commentaires explicatifs :

- **Au fur et à mesure de la libération des crédits, les locaux sont réhabilités.**
- **Le centre a été très amputé d'espaces et de locaux (et donc réduit dans ses possibilités) suite à la création du centre fermé pour jeunes,**

3.3. Les conditions d'hygiène (installations sanitaires, hygiéniques et protégeant l'intimité, accès aux douches, produits d'entretien,...) sont-elles suffisantes ?

Pas toujours

Commentaires explicatifs : Certains blocs (exemple : 5) sont dans un mauvais état sanitaire. Des craintes sont à nouveau formulées en ce concerne les normes incendie et de sécurité.

Des problèmes récurrents se posent dans diverses douches : fuites, hygiène, rideaux.

3.4. Les vêtements et la literie sont-ils adéquats et en bon état ? **Oui**

Commentaires explicatifs : A revoir : vêtements chauds pour l'hiver

3.5. La nourriture a-t-elle une qualité suffisante et les régimes alimentaires sont-ils adaptés à la santé, à l'âge ou à la religion ? **Oui**

Commentaires explicatifs :

- **Des plaintes sont très souvent formulées : nourriture insuffisante et pas assez variée. Le centre devrait produire davantage lui-même.**
- **Il faut toutefois constater que de la nourriture est régulièrement jetée, sans doute parce que peu appétissante ou peu diversifiée.**
- **Des problèmes de service de table se posent ; il faudrait dès lors plus de vigilance de la part des agents.**
- **Le coût de la vie, les prix de la cantine constituent une difficulté.**
- **Les régimes alimentaires sont bien respectés.**

3.6. Les détenus disposent-ils de la possibilité de solliciter leurs avocats ou des conseils juridiques de manière libre et confidentielle ? **Oui**

3.7. Les contacts avec l'extérieur (téléphone, visites familiales, organismes d'aide,...) sont-ils autorisés, facilement accessibles et immédiats en cas de transfèrement, de maladie ou décès ? **Oui**

Commentaires explicatifs :

- **Pour certains détenus, les tarifs sont trop élevés.**
- **Au CFJ, la possibilité d'utiliser Skype existe. Un internet limité (ne serait-ce que pour des cours à distance) est autorisé mais le matériel manque.**

3.8. Le régime des détenus offre-t-il un programme d'activités équilibré permettant suffisamment de contacts sociaux en détention ? **Oui**

- **Des organismes (Croix-Rouge, bénévoles, Espace-rencontre) aident à l'organisation des visites et à la relation familiale.**
- **Des manifestations culturelles et récréatives existent.**
- **L'aspect sportif fait défaut par manque infrastructures.**
- **Au CFJ, les locaux ne permettent pas la mise en place d'activités adéquates. Le souci de la réinsertion est défaillant.**

3.9. Les conditions de travail des détenus respectent-elles les dispositions légales (repos, heures de travail,...) et représentent-elles une préoccupation essentielle pour permettre une vie sociale et l'amélioration de leurs qualifications professionnelles, évitant aussi toute discrimination basée sur la nationalité ou le type de délit? **Oui**

Commentaires explicatifs :

- **Les moyens mis à disposition, les offres sont limitées. Les activités de travail sont conçues comme étant de l'occupationnel et non de la formation, du recyclage, ... Mais lorsqu'il y a travail, celui-ci est respectueux des règles de prudence.**
- **Il se pourrait qu'il y ait un peu de favoritisme ou de moyens de pression avec les places de travail.**

3.10. Les activités sportives et récréatives sont-elles organisées chaque jour et encadrées par un personnel spécialisé ? **Non**

Commentaires explicatifs :

- **Le personnel d'encadrement sportif et récréatif manque. Les agents pénitentiaires ne peuvent effectuer que de la surveillance. Il y a peu de manifestations d'organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De telles manifestations semblent assez lourdes à organiser en raison de réglementation fort contraignantes.**
- **Les infrastructures font défaut.**

3.11 Les programmes d'enseignement et de formation professionnelle, encouragés par l'obtention de diplômes officiels, d'incitants financiers ou autres, font-ils l'objet d'une information et d'une adaptation régulière pour répondre aux besoins de la population détenue? **Oui et non**

Commentaires explicatifs :

- **Des formations récurrentes ou ponctuelles sont proposées.**
- **Au CFJ, rien à part un peu de français et de math.**
- **Pour rappel, ces jeunes sont encore pour la plupart en obligation scolaire.**

3.12. La liberté de pensée, de conscience et de religion est-elle respectée ou fait-elle souvent l'objet, entre autres, de mesures dites de sécurité empêchant les détenus de bénéficier de ladite liberté ? **Oui**

3.13. Les détenus sont-ils informés du règlement d'ordre intérieur et des procédures judiciaires ou de faveurs qu'ils ont introduites ? **Oui, mais insuffisamment. Une note de synthèse devrait exister, et cela, en plusieurs langues.**

3.14 Les objets personnels des détenus placés aux prohibés sont-ils conservés en bon état et en sécurité (vols à la prison et lors des transferts) ?

Commentaires explicatifs : pas de plainte.

3.14. Existe-t-il des problèmes lors de la libération des détenus, tels que documents manquants, litiges comptables ou manque de moyens matériels pour loger et vivre simplement dans la société ? **Non**

Commentaires explicatifs :

3.15. Au niveau physique, psychologique, social, les femmes connaissent-elles des difficultés particulières en prison (toxicomanie, grossesse, accouchement, présence d'enfants,...) ?

Commentaires explicatifs : sans objet

3.16. Les détenus étrangers sont-ils autorisés à contacter leurs représentants diplomatiques ou consulaires et informés des possibilités d'exécuter leur peine dans leur pays ?

Commentaires explicatifs : pas de plainte.

4. Santé :

4.1. Au moment de son incarcération, les informations suivantes concernant le détenu ont-elles été immédiatement consignées :

a) toute blessure visible et toute plainte de mauvais traitements antérieurs

Commentaires explicatifs : ce sont les infirmières qui s'en chargent.
et

b) sous réserve des impératifs relatifs au secret médical, toute information sur son état de santé, tant pour son bien-être physique et mental, que pour celui des autres personnes ?

Commentaires explicatifs : pas de remarque.

4.2. Les visites médicales sont-elles facilement accessibles et les problèmes de santé considérés sans aucune discrimination ou traités comme à l'extérieur ?

Oui

Commentaires explicatifs : Saint-Hubert est une infirmerie et ne dispose pas d'annexe psychiatrique. Un médecin vient faire des consultations sur un rythme particulièrement bref et sans esprit de dialogue.

4.3. Les consultations de spécialistes (dentistes, kinésithérapeute, psychiatres, etc.) sont-elles fournies dans des délais raisonnables et indépendamment des possibilités financières des détenus-patients ? **Oui**

***Commentaires explicatifs :* pas de kinésithérapeute ni de psychiatre, ce qui peut provoquer des difficultés (rendez-vous nécessairement lors de permission de sortie, rapport de L.C., ...).**

4.4. Les détenus souffrant de graves problèmes de dépendance toxicomaniaque ou de troubles mentaux sont-ils pris en charge de façon adaptée et transférés vers les établissements de soins spécifiques ?

***Commentaires explicatifs :* Les drogués reçoivent des médicaments, tandis que les troubles mentaux ne sont pas maintenus ici.**

Les assuétudes ne sont pas traitées comme il le faudrait.

4.5. Des mesures sont-elles mises en place pour éviter toute contagion entre détenus et détenus – personnels ?

***Commentaires explicatifs :* Des groupes de prévention au respect de l'hygiène existent.**

5. Bon ordre :

5.1. Dans le cadre du maintien de l'ordre et de la sécurité de l'établissement, les détenus sont-ils invités à participer aux réunions traitant des questions relatives à leur détention ? **Non**

***Commentaires explicatifs :* mais le comité de concertation existe. Les problèmes qui y sont abordés sont toutefois particulièrement concrets.**

La direction refuse à notre commission d'être présente à ces réunions.

5.2. Les mesures de sécurité tiennent-elles compte d'une évaluation des détenus (risques d'évasion, d'agressions) et sont-elles réévaluées régulièrement ?

***Commentaires explicatifs :* Une punition, pourtant considérée comme illégitime, a été exécutée. Des punitions sont prolongées au-delà du délai fixé.**

5.3. Le recours à la force, à des mesures de sécurité (isolement, quartier avec un régime strict) et à des moyens de contrainte est-il motivé et limité ?

Oui

5.4. Les différentes fouilles sont-elles effectuées sans volonté d'humilier les détenus ?

Oui

On sait toutefois qu'un flou a existé à cet égard. Une information devrait être fournie à cet égard.

5.5. Les contrôles des visiteurs sont-ils établis de manière respectueuse ?

Oui

5.6. Les rapports et procédures disciplinaires sont-ils correctement respectés et les sanctions disciplinaires proportionnelles aux infractions commises par les détenus ?

Oui

Commentaires explicatifs :

6. Direction et personnel :

6.1. Les directeurs accordent-ils suffisamment de temps aux diverses demandes des détenus et leur sont-ils accessibles, notamment en se rendant régulièrement dans les cellules ?

Pas à

notre connaissance.

Commentaires explicatifs : les détenus se plaignent d'un manque d'accessibilité.

6.2. Le comportement des assistants de surveillance témoigne-t-il de compétences et des qualités relationnelles indispensables pour gérer le quotidien d'un groupe de détenus ?

Oui,

mais...

Commentaires explicatifs : Leur rôle de « surveillance » ne leur permet pas toujours de s'investir dans cette fonction. Ils sont pourtant les premiers responsables de la reprise de confiance du détenu en lui-même.

6.3. Les personnels spécialisés de la Communauté française sont-ils en nombre suffisant pour répondre aux besoins de formation et d'aide des détenus ?

Commentaires explicatifs :

En nombre insuffisant pour le travail d'aide puisque tout repose sur eux.

6.4. Les travailleurs des SPS répondent-ils aux attentes des détenus (rapports en vue de mesures de faveurs) et manifestent-ils une réelle indépendance dans leur évaluation des détenus ?

Non

Commentaires explicatifs : Les critiques à propos de ce service et d'une personne en particulier sont aussi récurrentes que graves. L'attention a déjà été attirée sur cette situation. Les détenus souffrent de ce problème. Il

semble qu'il y ait aussi confusion entre les faits reprochés et la personne du condamné.

Mais faut-il encore faire cette remarque ?

7. Nombre de Plaintes :

En ce qui concerne les plaintes reçues, pouvez-vous en indiquer le nombre et la nature dans les rubriques ci-après, par année (2008-2009-2010) ? Le tableau est issu de la loi concernant le « statut juridique des détenus » et, brièvement, du « statut juridique externe ». Il présente l'intérêt de permettre une meilleure appréhension des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontées les commissions de surveillance.

Nombre de plaintes en 2013				
I. Principes fondamentaux				
Comportement du personnel envers les détenus (respect)	5			
Protection juridique insuffisante ou inaccessible	2			
Pas ou peu d'attention aux effets préjudiciables de la détention	2			
Participation des détenus au régime de détention				
Absence de service minimum en cas de grève				
II Placement et transfèrement des détenus				
Limitations des droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels non associées à la privation de liberté (par exemple, refus de mariage en prison)				
Concertation des détenus				
III. Conditions matérielles de vie en prison				
Hébergement	4			
Droit à une cellule individuelle				
Etat de la cellule				
Hygiène	4			
Alimentation	6			
Possession/perte/vol d'objets	1			
Biens prohibés				
Compte courant				
Cantine	1			

Caisse d'entraide des détenus				
IV. Soins de santé				
Obligations pesant sur la prison				
Organisation des soins de santé	5			
Examen médical à l'admission				
Consultations et examens en cours de détention				
Soins psychiatriques (internes et externes)	2			
Recours au médecin de son choix				
Transfert vers un centre médical pénitentiaire				
Admission dans un hôpital				
Rapport médical établi en cas de coups et blessures reçus				
V. Activités en prison				
Travail pénitentiaire (liste d'attente respectée)	2			
« Gratifications » du travail pénitentiaire				
Absence de contrat de travail				
Activités de formation				
Loisirs	6			
Possibilité de se rendre au préau				
VI. Liberté religieuse et philosophique				
Participation au culte				
Visite des aumôniers ou conseillers laïcs en cellule				
VII Liberté politique des détenus				
Liberté d'expression orale et écrite des détenus	2			
Contact des détenus avec les médias				
Droit d'être informé				
Bibliothèque, journaux, revues	2			
Radio et télévision (coût,...)	2			
Liberté de réunion et d'association des détenus				
Droit de vote des détenus				
VIII. Contacts avec l'extérieur				
Correspondance et contrôle	1			

Correspondance avec avocats et autres organes				
Visites : fouilles préalables - autorisations – privations	3			
Modalités des visites : à table, individuelles, VHS.				
Contrôle des visiteurs : modalités, incidents, fouilles, introduction de stupéfiants ou objets				
Visites des enfants et/ou relais Parents-Enfants				
Visites de l'avocat				
Communications téléphoniques: modalités – autorisations - interdictions	2			
Contrôle des communications				
IX Mesures de contrôle, de sécurité et de coercition				
Identification personnelle				
Fouille des cellules et objets				
Fouille corporelle et vêtements	4			
Mesures de sécurité particulière : procédure, droit de défense et application				
Usage de la force et d'instruments de contrainte				
Aide médicale, médicamenteuse d'appoint				
X. Régime disciplinaire				
Infractions disciplinaires et respect des procédures				
Sanctions disciplinaires : gradations et « grilles tarifaires » locales	2			
Transfert : demandé - forcé				
Surveillance électronique : rapports SPS – délais d'octroi				
Statut juridique externe				
Permissions de sortie et congés				
SPS : retards des dossiers	15 au moins			
Service de gestion de la détention de l'Administration				
Conflits avec la direction ou autres membres du personnel	1			

TOTAL Année	74			
--------------------	----	--	--	--